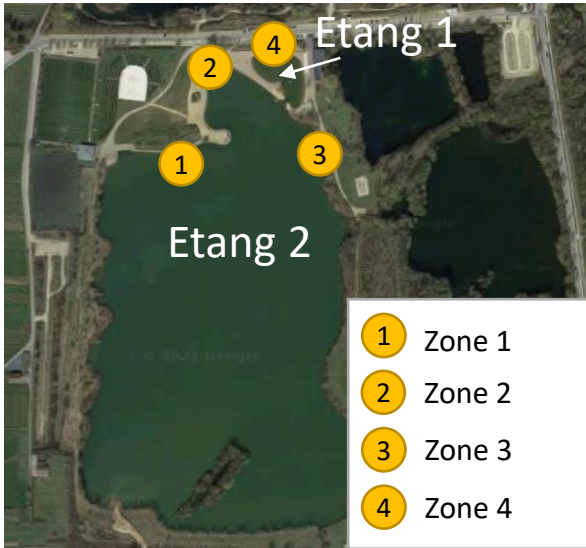


Surveillance des cyanobactéries dans les eaux de baignade

Observations terrain du 1er août 2024

Étangs de Remerschen



• Prolifération cyanobactéries?

Non 1 à 4

Présence de macrophytes

• Si prolifération, catégorie*

Cat. 1

Cat. 2

Cat. 3



• Espèces toxinogènes



• [Microcystine] > seuil*

Non testé

* plus d'information sur <https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html>



Cyanobactéries - état des plages au 1^{er} août 2024

Lieu	Plage	Baignade	Usages récréatifs	Dernier suivi
Remerschen	Etang 1			18 juillet
	Etang 2			18 juillet



Autorisation



Interdiction



Recommandations



Il est recommandé d'éviter le contact avec l'eau aux endroits où se trouvent les proliférations de cyanobactéries et il faut éviter d'avaler cette eau. Cette recommandation vaut tant pour les Hommes que pour les animaux.

Il est également recommandé de ne pas pratiquer la pêche (depuis le bord de la berge ou en immersion) dans des zones atteintes par les efflorescences de cyanobactéries et:

- de réduire à un strict minimum tout contact avec les poissons,
- de remettre les poissons dans l'eau (*no kill fishing*),
- d'arrêter la pêche immédiatement en cas d'apparition d'une efflorescence de cyanobactéries.

Plus d'informations

<https://eau.gouvernement.lu/fr/services-aux-citoyens/eauxbaignade.html>

<https://cyanowatch.lu>